Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

OGM – Le Parquet de Poitiers fait appel de la relaxe des Faucheurs volontaires

Par Christophe NOISETTE

Publié le 10/07/2011, modifié le 09/03/2026

Vendredi 8 juillet 2011, le procureur de la République de Poitiers a annoncé qu'il ferait appel de la relaxe des huit faucheurs volontaires jugés le 14 juin 2011 [1]. La relaxe avait été obtenue suite à une erreur dans la plainte déposée par le Parquet et Monsanto. En faisant appel, le Parquet conteste donc cette lecture du code de procédure pénale.

José Bové, joint par l'AFP, a dénoncé *« une décision politique »* et s'est étonné que *"le parquet s'acharne à défendre Monsanto"*, les OGM étant selon lui *"majoritairement refusés par la population et les agriculteurs"*.

De même, Me Gallon, avocat des huit Faucheurs inculpés, a confié à Inf'OGM qu'il estime que *le Parquet a probablement subi la pression de Monsanto afin que cette relaxe ne devienne pas définitive. [...] En tout cas, c'est le signe d'un certain acharnement"* a-t-il conclu.

---

[1] OGM - Relaxe complète pour les huit Faucheurs volontaires à Poitiers

---

Adresse de cet article : https://infogm.org/ogm-le-parquet-de-poitiers-fait-appel-de-la-relaxe-des-faucheurs-volontaires/